



VILLIERME Charles

AIMU Charles

HART André

TAUTU Gilles

PAKOMIO José

SALMON Yves

TEISSIER Bruno

VAIHO épouse TEMAURI

PEU Taniera

TEMARI Reynald

31

**REQUALIFICATIONS , DECLARATIONS DE CULPABILITE  
,CONDAMNATIONS**

**\*KELLY Teiho**

**\*MATEAU Yasmina ...coupables .....150 000 XPF**

.....  
.....

**\*TUMAHAI Ronald ...coupable .....250 000**

.....  
.....

**\*LE GAYIC Cyril**

**\* YAN TU Jean Marie...**

**Coupables ...3 mois avec sursis**

**et vu les articles 432-17-2,131-26,et 131-27 du CP à titre de peine complémentaire 3  
ans d'interdiction d'exercice d'une fonction publique durée 3 ans**

.....  
.....

\*SANDRAS Bruno

.....coupable ..... 3 mois sursis ....2 500 000 XPF

et vu les articles 432-17-2,131-26,et 131-27 du CP à titre de peine complémentaire 3 ans d'interdiction d'exercice d'une fonction publique durée 3 ans

.....  
.....  
\*TERIEROOITERAI Hubert

\*MARUHI Alfred

\*RICHETON Karine

\*RUA Irène épouse FLOHR

\*VII King

\*DOOM Alvane

\*ARAPARI Fred

\*KOHUMOETINI Véronique

\*ATEO ép. MARAE Belinda

\*MAHATIA Jacques

\*KELLY Georges

\*MARAMA Jean

\*HAITI Pascale

\*ROCKA Benjamin

\*PENI Oscar

\*HAMBLIN Emile

\*GUILLOUX Alexis.....coupables .....3 mois sursis

.....  
.....  
\*Mareva GARBUTT

\*TEURA Ferdinand

\*NATUA Joseph.....

.requalifie les faits en recel de détournement de fonds publics

\*Coupables..... 3 mois sursis

.....  
.....

\*PAQUIER Alen

\*JANNOT Christian

\*LEVAUDI Franck.....

\*Requalifie les faits en recel de prise illégale d'intérêts

\*Coupables .....3 mois sursis

.....  
.....

\*FLOHR Delano .....coupable .....500 000 XPF

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire  
l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée d'une année

.....  
.....

\*MAIHI Teriitepaiatua

\*MONPAS Jean Luc

\*PERRY Sylve

\*GUILLOUX CHEVALIER Albert

\*CRIDLAND Johnes

\*BROTHERSON Emile

\*OLDHAM Volta

\*TEKURIO Raymond..... coupables .....3 mois sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire  
l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée d'une année

.....  
.....

\*TEATA Marcelino

\*LUTA Celine épouse TCHEONG

\*CLARK Jean Claude

\*PAHUIRI TEMEHARO René

\*MOO François

Le tribunal requalifie les faits en recel de détournement de fonds publics

Coupables .....3 mois sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée d'une année.

.....  
.....

\*DOMINGO Camélia ép NETI

Relaxe pour les faits de complicité de prise illégale d'interets relatifs aux contrats de recrutement de FARAURU Roland, MEAMEA Pave, HURIORE Edouard, LUCAS Horoi, KAPIRI Heimaire, HOARAU Tearo, LEY ép. HYDE Marguerite, TEIO Miriama veuve MACE,

Coupable du surplus de la prévention .....6 mois sursis

.....  
.....

\*FLOHR Henri

\*HART Georges

\*LABBEYI Monique ép. RICHTON coupables .....6 mois sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée d'une année

.....  
.....

\*TUAHU Ismaël

\*KOHUMOETINI René

\*LAO MAO Hon Sha

Le tribunal requalifie les faits en complicité de détournement de fonds publics

Coupables .....6 mois sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée d'une année

GOODING Guy

.....coupable .....1 an sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée d'une année

BOUISSOU Jean-Christophe

Relaxe des faits relatifs aux contrats de recrutement de PAQUIER Alen, AIAMU Charles, HART André, PAKOMIO José,

Le tribunal requalifie les faits relatifs aux contrats de recrutement de JANNOT Jérôme, TAUTU Gilles, SALMON Yves, TESSIER Bruno et de LEVAUDI Franck en complicité de prise illégale d'intérêt

Coupable .....1 an sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée d'une année

TUIHANI Marcel

Relaxe pour les faits de complicité de prise illégale d'intérêts relatifs aux contrats de recrutement de FARAURU Roland, MEAMEA Pave, HURIORE Edouard, LUCAS Horoi, KAPIRI Heimaire, HOARAU Tearo, LEY ép. HYDE Marguerite, TEIO Miriama veuve MACE,

Coupable 1 an sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée de 2 années.

BUILLARD Michel

Le tribunal requalifie les faits en complicité de détournement de fonds publics

Coupable .....1 an sursis

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée de 3 années.

.....  
.....

ARAPARI Justin

Relaxe pour les faits relatifs aux contrats de recrutement de CHUNG Brigitte , TARUIA ép LUCAS et d'Emile PIHA.

Requalifie

les faits relatifs aux contrats de recrutement de TAVERE, TEURA, TETUANUI Michel, NATUA, MANAFENUAROA, PAIMATA, TUTURAI, OOPA ep TAPAO, PAOFAAFAITE ép LAO MAO, PAU, TAUOTAHA, MAI, FAATAUAIRA ,TETUANI Ringo, KIMITETE, OMITAI, BELCASTRO, TAMARII, BRUNEAU, HOKAUPOKO, BENNET, CHU Henere, CHU Timeona, TAUIRA, HITIMAUE, HOLMAN, YEE ON , TEHUIOTOA, SWAPP, MANEA, PIHA Tuturia, LENOIR, PEU, VAIHO ép TEMAURI en détournement de fonds publics,

Coupable ....2 ans d'emprisonnement .....4 millions d'amende

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée de 3 années.

.....  
.....

FLOSSE Gaston

Relaxe

des faits relatifs aux contrats de recrutement de FARAURU Roland, MEAMEA Pave, HURIORE Edouard, LUCAS Horoi, KAPIRI Heimaire, HOARAU Tearo, LEY ép. HYDE Marguerite, TEIO Miriama veuve MACE, WHITMAN Evelyne, HUNTER nalani, MARUHI temauri, MANUTAHU Francis, GARBUTT Mareva et MARURAI Tiare ép, PAPAURA .

Requalifie les faits relatifs aux contrats de recrutement de MOO François, TEATA Marcelino, LUTA Celine épouse TCHEONG, CLARK Jean Claude, PAHUIRI TEMEHARO René et GARBUTT Mareva en détournement de fonds publics,

Et les faits relatifs aux contrats de recrutement de PAQUIER Alen, AIAMU Charles, HART André, PAKOMIO José, JANNOT Jérôme, TAUTU Gilles, SALMON Yves, TESSIER Bruno et de LEVAUDI Franck en prise illégale d'intérêt

Coupable

4 ans .....10 millions de francs

Et vu les articles 432-17 et 131-26 du CP prononce à titre de peine complémentaire  
l'interdiction des droits civils civiques et de famille pour une durée de 5 années